

Le harcèlement moral



Notions clés

Le harcèlement se manifeste par des comportements, des paroles, des gestes, des écrits, etc. pouvant avoir des effets destructeurs sur les personnes et sur les environnements professionnels.

Le harcèlement se pratique le plus souvent sans témoin à huis clos, laissant la victime sans preuve, dans l'impossibilité de dénoncer.

Le but du harcèlement est de disqualifier l'autre, voire de le détruire.

Reconnaitre les comportements suspects

- ✓ Le harceleur refuse de communiquer en direct, refuse donc de s'expliquer sur son comportement, ce qui paralyse la victime qui, dès lors, ne trouve plus les moyens de se défendre et culpabilise "qu'est-ce que je lui ai fait ?"
- ✓ Parfois le harcèlement se joue dans le registre paradoxal "je vous apprécie mais vous êtes nul".
- ✓ La disqualification insidieuse par des agressions non verbales comme *soupir, haussements d'épaules, méprisants, etc.*
- ✓ La mise à l'isolement de la victime en cassant les alliances possibles ou par des insinuations, par des préférences affichées et par la provocation des jalousies.
- ✓ Pousser à la faute pour pouvoir critiquer et rabaisser la personne et faire qu'elle se forge une mauvaise image d'elle-même.

Informez immédiatement la hiérarchie de la situation et conseillez la victime

- ✓ Si vous êtes en présence de quelqu'un qui se dit harcelé(e), conseillez-lui de consigner sur un cahier, pendant quelques jours, le contenu des propos, l'auteur(e), la date et l'heure, le lieu et les circonstances.
- ✓ Ceci ne constitue pas des preuves, cependant ces renseignements permettront au service d'alerter le CHSCT afin d'étudier l'opportunité de diligenter une enquête.
- ✓ Lorsque le harcèlement est reconnu, il existe tout un arsenal juridique qui permet de sanctionner les contrevenants.

